

Primaire

Tâche éducative (TÉ)		Autres tâches professionnelles (ATP)	
Cours et leçons 20 heures 30 minutes par semaine 738 heures annuellement	+	Général 3 heures 56 minutes par semaine 142 heures annuellement	=
+		+	
		Journées pédagogiques 110 heures annuellement	
+		+	
Autres tâches éducatives 2 heures 30 minutes par semaine 90 heures annuellement		ATP Perso 5 heures par semaine 200 heures annuellement	
=	=		
23 heures en moyenne 828 heures annuellement		9 heures en moyenne 452 heures annuellement	

32 heures en moyenne par semaine
dont
28 heures en moyenne par semaine à l'école
et
4 heures en moyenne par semaine à l'endroit et au moment déterminé par l'enseignante

1 280 heures annuellement

Primaire

Tâche éducative (TÉ)

La **tâche éducative** comprend des activités professionnelles **confiées** par la direction. Au primaire, la tâche éducative est de 23 heures par semaine. Elle est constituée de deux éléments distincts :

- A) Présentation des cours et leçons
- B) Tâche éducative autre que les cours et leçons

Exemples :

- Récupération
- Encadrement
- Parascolaire
- Surveillance

Autres tâches professionnelles (ATP)

En plus de la tâche éducative, les **9 heures**, appelées « autres tâches professionnelles » complètent la tâche globale. Ces 9 heures se composent de trois volets :

1) ATP – Général (3 h 56)

- Accueil et déplacements;
- Rencontres (niveau, cycle, matière, concertation...);
- Échanges, communications, suivis, imprévus;
- Plans d'intervention;
- Comités
- Activités étudiantes

2) ATP – Perso (1 heure)

- Tâches **déterminées par l'enseignante**
- Moment déterminé par l'enseignante, dans l'amplitude.
- À faire à l'école.

3) ATP – Perso+ (4 heures)

- Tâches **déterminées par l'enseignante.**
- Moment déterminé par l'enseignante
- Au lieu **choisi** par l'enseignante

Les tâches faites dans les ATP – Perso peuvent être, notamment :

- Préparation d'activités de formation et d'éveil;
- Lecture de documents;
- Photocopies;
- Correction...